

Le ministre des Finances (M. Benson) verra défiler dans son bureau des députés libéraux qui viendront lui dire à tour de rôle qu'ils mordront la poussière lors des prochaines élections s'il n'est pas donné suite à ces requêtes. Un refus du ministre entraînera un appel auprès du directeur national du parti qui intercédera auprès du premier ministre (M. Trudeau) pour le compte du député. Il est plus que vraisemblable qu'il sera donné une suite favorable à un grand nombre de ces demandes, notamment dans les circonscriptions où la victoire a été remportée par une faible majorité lors des dernières élections.

Naturellement, une bonne part de l'argent qui devrait servir à de nouvelles entreprises servira à renflouer des exploitations qu'on aura laissé périliter à cause du vieillissement de leur production ou de leur usine, ou pour d'autres raisons. Si les choses se passent ainsi, la Corporation de développement du Canada manquera complètement son but.

M. Mahoney: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député semble avoir laissé glisser un manuel du parti conservateur progressiste parmi ses notes.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Comme le député le sait, il n'y a pas là matière à un rappel au Règlement. Je me fondais sur mon expérience à la Chambre. Pendant vingt ans j'ai vu le parti libéral appliquer le principe de l'assiette au beurre. Le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) est parfaitement au courant de cette façon de procéder.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme je le disais avant d'être si impoliment interrompu, le succès ou l'échec de la CDC dépendra de la façon dont le gouvernement la gèrera dès le début. Il incombe maintenant au ministre de nous dire trois choses. Premièrement, comment le gouvernement envisage-t-il d'offrir des actions dans la Corporation afin de persuader le public d'y investir? Deuxièmement, qu'il nous donne l'assurance positive que la CDC ne servira pas à racheter les sociétés qui semblent susceptibles de tomber entre les mains étrangères, sauf dans les cas où il est possible de démontrer que l'appartenance étrangère d'une société serait préjudiciable à l'industrie ou à la souveraineté canadienne.

M. Francis: Le député me permet-il une question?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois comprendre que le député demande la parole pour poser une question. Il ne peut le faire qu'avec l'assentiment du député qui a la parole actuellement.

L'hon. M. Hees: D'accord.

M. Francis: Je voudrais savoir si le texte du discours que le député lit actuellement est le même que celui qui est reproduit dans le *Globe and Mail* de ce matin comme ayant été prononcé hier à la Chambre. Il commence par: «Il est fort probable...»

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, il est touchant de voir le grand intérêt que tous les députés libéraux manifestent pour le texte que j'ai communiqué à la presse

[L'hon. M. Hees.]

hier, avec la mention «Retenir jusqu'à ce qu'il soit prononcé à la Chambre des communes» et qui figure par hasard dans le *Globe and Mail* de ce matin. Il est intéressant de voir que les députés libéraux semblent tous avoir lu cet excellent discours avec beaucoup d'intérêt. Un très grand nombre d'entre eux m'en ont cité des extraits. Je tiens à leur dire que ni moi-même ni les autres députés de l'opposition ne prenons la peine de lire les idioties qui se disent de l'autre côté de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Hees: Il est intéressant de voir combien ils se préoccupent de ce que nous...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député qui a la parole a peut-être été distrait de son sujet principal. Nous pourrions peut-être revenir au bill dont la Chambre est saisie.

L'hon. M. Côté: Nous l'avons déjà lu.

L'hon. M. Laing: Jetez-le au panier.

Une voix: Pourquoi ne pas le déposer?

L'hon. M. Hees: Je suis très flatté que les députés se redressent, regardent et écoutent attentivement. J'espère que pour une fois, ils apprendront quelque chose sur l'économie canadienne. Je suis très heureux de pouvoir continuer la leçon que je leur donne et à laquelle ils se montrent vraiment très réceptifs.

Comme je le disais avant d'être brusquement interrompu, la troisième chose qui s'impose pour le ministre des Finances, c'est d'aviser la Chambre des critères selon lesquels se fera le financement de la CDC. C'est en fait une question primordiale. Avant de connaître les réponses à ces questions, les députés seront dans l'impossibilité de se prononcer de façon sensée et consciencieuse sur le bill à l'étude.

Si le désir exprimé par le gouvernement d'augmenter la mainmise canadienne sur le développement du pays est vraiment sincère, le gouvernement peut prendre une mesure très simple pour ramener au Canada et employer à lancer de nouvelles entreprises une grande partie du demi-milliard de dollars que nous, en tant que particuliers et sociétés, investissons chaque année à l'étranger. Le gouvernement peut le faire si le ministre des Finances, lorsqu'il établira l'impôt sur les gains de capital, car il a clairement signifié son intention de l'inclure dans son budget du printemps, annonce que l'impôt sur les gains de capital découlant d'actions canadiennes ordinaires ne correspondra qu'à 50 p. 100 de l'impôt sur les gains de capital découlant de valeurs étrangères.

Je suis convaincu qu'une initiative de ce genre persuadera beaucoup plus facilement les Canadiens à acheter des valeurs canadiennes que le traitement spécial accordé aux dividendes provenant d'actions ordinaires canadiennes. La chose est attribuable au fait que ceux qui achètent des actions ordinaires s'intéressent plus aux gains de capital qu'aux dividendes et qu'il sera beaucoup plus attrayant de payer un impôt sur les gains de capital découlant de valeurs canadiennes, impôt qui ne correspondrait qu'à 50 p. 100 de celui qui serait exigible sur les